

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

**COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570**

**PROCÈS-VERBAL**

**DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 MARS 2022**

**Nombre de conseillers en exercice : 9**

**Nombre de conseillers présents : 6**

**Nombre de pouvoirs donnés : 3**

**Nombre de suffrages exprimés : 9**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 8 mars 2022

**Présents** : HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, BODET Dominique, CHARRIEAU Claire, RAMBAUD Lucie.

**Absents** : ANONIER Claire, HERNANDEZ Rémi, RICHEL Victor,

**Absent ayant donné pouvoir** : ANONIER Claire à CHARRIEAU Claire, HERNANDEZ Rémi à RAMBAUD Lucie, RICHEL Victor à BOURDEAU Marylène.

**Secrétaire de séance** : BONNEAU Olivier

Approbation du compte-rendu du 17/02/2022 à l'unanimité des membres présents

Le Maire informe le conseil municipal de la démission d'un conseiller.

---

**Objet n°10/2022 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Commune de St Martin des Fontaines - Conseil Municipal du 17 mars 2022

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **Objet n°11/2022 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Pour cet objet de l'ordre du jour, Madame Marylène BOURDEAU est désignée présidente de séance. Le Maire sort de la pièce. Cette dernière donne lecture du compte administratif qui se résume comme suit :

#### Section de fonctionnement

Dépenses :	172 682.02 €
Recettes :	316 311.47 €
Excédent de l'exercice :	143 629.45 €
Excédent 2020 reporté :	23 348.01 €
<b>Soit un excédent de clôture de :</b>	<b>166 977.46 €</b>

#### Section d'investissement

Dépenses :	322 428.36 €
Recettes :	208 621.34 €
Déficit de l'exercice :	113 807.02 €
Excédent 2020 reporté :	217 979.04 €
<b>Soit un excédent de clôture de :</b>	<b>104 172.02 €</b>

EXCEDENT DE L'EXERCICE : 271 149.48 €

Restes à réaliser dépenses : 7 966 €  
Restes à réaliser recettes : 0 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2021 dressé par le Maire, à 8 voix POUR.

### **Objet n°12/2022 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2021 :

Un excédent de fonctionnement reporté de 2020	23 348.01 €
Selon détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2021	143 629.45 €
Résultat de l'exercice 2021 :	166 977.46 €

**Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat comme suit :**

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement	
Réserve complémentaire (art 1068)	150 000.00 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	16 977.46 €

## **Objet n°13/2022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022**

Il est donné lecture du projet de budget primitif.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2022 tel que proposé :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>384 818.45 €</b>
----------------------------------	---------------------

### Dépenses

011	Charges à caractère général	55 695.22
012	Charges de personnel	52 650.00
014	Atténuation de produits	11 500.00
65	Autres charges de gestion courante	63 050.00
67	Charges exceptionnelles	200,00
68	Dotations	1 500.00
022	Dépenses imprévues	1 100,00
042	Opération d'ordre	16 744.00
023	Virement à la section d'investissement	182 379.23

### Recettes

70	Produits des services du domaine	156 923.00
73	Impôts et taxes	72 394.00
74	Dotations et subventions	67 525.00
75	Autres produits de gestion courante	30 000.00
002	Excédent reporté	57 976.45

<b>Section d'investissement</b>	<b>707 699.65 €</b>
---------------------------------	---------------------

### Dépenses

	Restes à réaliser	7 966.00
016	Emprunts et dettes	2 000,00
20	Immobilisations	2 000.00
204	Subventions d'équipement	10 000,00
21	Construction	113 700.00
23	Immobilisation en cours	572 033.65

### Recettes

001	Excédent Invest reporté 2020	104 172.02
1068	Excédent Fonct Capitalisé 2020	150 000,00
10	Dotation fonds réserve	16 800.00
13	Subventions Investissement	236 604.40
16	Emprunt	1 000,00
040	Opération d'ordre	16 744.00
021	Virement section fonctionnement	182 379.23

### **Objet n°14/2022 : PROJET MAIRIE CHOIX ARCHITECTE**

L'opération de déplacement de la mairie est administrativement commencée.

Le Maire propose :

- De confier la réalisation du projet au cabinet d'architecte BERTRAND Christophe.

Après délibération, le Conseil Municipal par 9 voix POUR, valide la proposition et autorise le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'architecte.

### **Objet n°15/2022 : PROJET MAIRIE APD**

Suite aux propositions de l'architecte BERTRAND Christophe, le Maire présente la notice de l'APD et l'estimation des prix. Celle-ci est estimée au 16/03/2022 à la somme de 367 854.00 € TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide l'APD tel que présenté et charge le Maire d'entamer les démarches auprès de l'architecte pour la dépose du permis de construire auprès du service instructeur.

### **Objet n°16/2022 : FAUCHAGE TERRAINS COMMUNAUX**

Les terrains communaux situés en dessous de la salle des fêtes, de la mairie et de la station de lagunage vont être proposés à différents agriculteurs de la commune pour le fauchage.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, mandate le Maire pour informer les agriculteurs retenus pour le fauchage pour une durée d'une année. Ceux-ci s'engagent à ne pas vendre le foin récolté et l'utiliser dans leur exploitation.

### **Objet n° 17/2022 : CORRESPONDANT DÉFENSE**

Créer en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.

Suite à la démission du titulaire, il convient de désigner un nouveau représentant.

Après concertation, et accord de l'intéressé, Monsieur BODET Dominique est désigné, à l'unanimité des membres présents : Correspondant DEFENSE, habilité à représenter la Commune de Saint Martin Des Fontaines auprès du Ministère de la Défense.

### **Objet n° 18/2022 : COMMISSIONS INTERCOMMUNALES.**

Suite à la démission de deux conseillers municipaux, il convient de désigner de nouveaux délégués pour représenter la commune dans les différentes commissions intercommunales.

Désignation des représentants pour les différentes commissions :

- Commission « Enfance-Jeunesse » : ANONIER Claire
- Commission « Tourisme » : CHARRIEAU Claire
- Commission « Culture » : CHARRIEAU Claire
- Commission « Sport » : BONNEAU Olivier

### **Objet n° 19/2022 : S.I.V.U. GENDARMERIE L'HERMENAULT**

Suite à la démission du conseiller municipal suppléant, il convient d'en désigner un nouveau.

Après délibération, monsieur HERNANDEZ Philippe est désigné pour suppléer madame BOURDEAU Marylène au sein du SIVU DE GENDARMERIE DE L'HERMENAULT.

## **Objet n° 20/2022 : S.I.V.O.M. POLE EDUCATIF JULES VERNE**

Suite à la démission du conseiller municipal suppléant, il convient d'en désigner un nouveau. Après délibération, monsieur HERNANDEZ Rémi est désigné pour suppléer monsieur RICHET Victor au sein du S.I.V.O.M. POLE EDUCATIF JULES VERNE.

## **Objet n° 21/2022 : MIROIR TAI CHI**

Suite à la demande de miroirs de l'association de Tai Chi qui se réunie dans la salle des fêtes, le Maire expose les différents échanges et propositions reçues avec leurs avantages et inconvénients. Le conseil municipal valide le devis de Mr RAMBAUD Antony entreprise CDA pour un montant de 4 238.40 € TTC. Nombre de votant 8. Pour 7 et Abstention 1 (Lucie RAMBAUD n'a pas participé au vote)

## **Objet n° 22/2022 : ACHAT DE TABLES ET BANCS**

Suite à différentes propositions des conseillers municipaux pour l'embellissement de la commune, une enveloppe de 7 500€ est allouée pour l'achat de banc et de tables.

Le maire est mandaté par le conseil municipal à 9 voix POUR, à faire la demande de devis et de signer ceux-ci dans la limite du montant alloué.

## **Questions diverses**

- SyDEV : l'entreprise en charge de la maintenance a effectué le changement d'horaire de l'éclairage public la semaine 12 conformément à la délibération du précédent Conseil Municipal.
- Projet voirie 2022 : Mr le Maire présente les premiers devis reçus pour la route de La Coussote vers la Gageonière et le chemin du Baiser. Les montants sont importants et nous devons définir les priorités pour 2022. D'autres devis sur les mêmes travaux seront demandés.
- UKRAINE : Le maire remercie les habitants de la commune qui se sont mobilisés lors de la collecte réalisée à L'Hermenault.
- SCOT et enveloppe Urbaine. Mr le Maire expose les échanges sur le sujet avec les Maires de la CCPFV et la DDTM. Il n'y a pas encore de décision sur l'enveloppe urbaine de SMF.
- Le planning de location de la salle des fêtes a été envoyé à chaque conseiller.
- Distribution des fleurs : la salle communale n'est pas disponible le 8 Mai il faut définir une autre date.
- La prochaine réunion aura lieu le mardi 12 avril 2022.

La séance est levée à 23 h 40

-----

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 10/2022 au n°22/2022

<b>NOM PRÉNOM</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
<b>HERNANDEZ Philippe</b>		
<b>BOURDEAU Marylène</b>		

<b>BONNEAU Olivier</b>		
<b>ANONIER Claire</b>	<b>Pouvoir à Charrieau Claire</b>	
<b>BODET Dominique</b>		
<b>CHARRIEAU Claire</b>		
<b>HERNANDEZ Rémi</b>	<b>Pouvoir à Rambaud Lucie</b>	
<b>RAMBAUD Lucie</b>		
<b>RICHET Victor</b>	<b>Pouvoir à Bourdeau Marylène</b>	